

COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 16 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. DULLIN – M. ROUSSOT – I. THEVENET – R. JAMES-INGRAND – E. GOYDADIN -

MM. J-G. ROBLIN – P. BAZIN – M. CONDEMINE - A. CHAMBARD

Excusés : Q. PLUBELLE (pouvoir à J-G. ROBLIN) – J. PISKIN (pouvoir à M. DULLIN)

Absente : S. BENOIST

Secrétaire de séance : M. ROUSSOT

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 24 septembre 2024.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SUBVENTION DETR VOIRIE

N° 26/24 Considérant qu'il convient de procéder à des aménagements routiers de sécurité au sein de la traversée du village,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 1 voix contre)

- **ADOpte** les travaux d'aménagement de la traversée du village et arrête les modalités de financement de 21 459.10 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

N°27/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 pour, 1 contre) :

- **APPROUVE** le projet retenu des aménagements de sécurité routière
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental du Jura
- **INDIQUE** que le coût des travaux est de 21 459.10 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération

ECLAIRAGE PUBLIC : 2EME TRANCHE

N° 28/24 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 18 341,79 € TTC

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération

Soit 9 170,90 €

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 9 170,89 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération y compris le fonds vert et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,

Article 7 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal et seront imputée au chapitre 21 de ce budget

SUBVENTION DETR ECLAIRAGE PUBLIC

N° 29/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ADOPTE** l'opération de maintenance 2èem tranche éclairage public et arrête les modalités de financement de 15 284.82 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

ONF : DESTINATION DES COUPES 2025

N° 30/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2025 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

TRAVAUX EN REGIE

N° 31/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à passer toutes les écritures budgétaires se rapportant aux travaux réalisés en régie pour les opérations suivantes :

- Cimetière (mur de soutènement) : 1043 €
- Mairie (solde travaux salle du conseil) : 4458 €
- Fontaine (Montbourgeau + Dames) : 440 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cérémonies 11 novembre :

- QUINTIGNY 10H30
- SAINT DIDIER 11H00
- L'ETOILE 11H30

La réunion est levée à 21h50.

Prochaine réunion le mercredi 20 novembre à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire